

N^o 160 Du 18 prairial an 13

Laissez passer librement Pierre Dandurand
natif d'Hytrac domicilié à idem municipalité
d'Hytrac département de Cantal âgé de 19 ans, taille
d'un m. 57, m. cheveux et sourcils blonds yeux châtains
front découvert nez court et gros bouche moyenne menton rond visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N^o

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de maire d'Hytrac
en date du 16 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Antoine Chablat demeurant
à Aurillac et du citoyen Pierre Baptiste Briou demeurant à
lesquels ont signé avec nous, et lui Dandurand

Pierre Dandurand
Chablat
Briou

N^o 161 Du 1^{er} juin

Laissez passer librement Pierre Dandurand qui a fourni caution de se représenter un
de ses parents ou de ses amis pour la Cour de Cassation militaire
natif d'Hytrac domicilié à idem municipalité
d'Hytrac département de Cantal âgé de 16 ans, taille
d'un m. 59, m. cheveux et sourcils châtains yeux rous
front découvert nez court et pointu bouche petite menton rond visage
ovale marqué de petite vérole inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N^o

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de maire d'Hytrac
en date du 16 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Antoine Chablat demeurant
à Aurillac et du citoyen Pierre Baptiste Briou demeurant à
lesquels ont signé avec nous, et lui Dandurand

Pierre Dandurand
Chablat
Briou

N^o 162 Du 19 Juin

Laissez passer librement Jean Murat
natif de Jusfac domicilié à idem municipalité
d'Hytrac département de Cantal âgé de 33 ans, taille
d'un m. 53, m. cheveux et sourcils noirs yeux rous
front découvert nez bien fait bouche moyenne menton rond visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N^o

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de maire de Jusfac
en date du 17 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Antoine Chablat demeurant
à Aurillac et du citoyen Pierre Baptiste Briou demeurant à
lesquels ont signé avec nous, et lui Murat

Jean Murat
Chablat
Briou